**DEPARTEMENT**
**DE LA CHARENTE**

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

**Délibération**
**n° 2019.12.430**

**NPNRU - ORU Bel Air Grand Font et Etang des Moines - Participation Citoyenne et concertation dans le cadre du projet**

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

**Secrétaire de séance :** Annette FEUILLADE-MASSON

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gilles CHAGNAUD

**Ont donné pouvoir :**

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, José BOUTTEMY à André BONICHON, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Bernard DEVAUTOUR à Jean-Jacques FOURNIE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Guy ETIENNE à Thierry MOTEAU, Jeanne FILLOUX à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Bernard RIVALLEAU à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à François NEBOUT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT

**Suppléant(s) :**

Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

**Excusé(s) :**

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jacques DUBREUIL, Isabelle LAGRANGE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN, Alain THOMAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N° 2019.12.430**

| RENOUVELLEMENT URBAIN | Rapporteur : **Monsieur NEBOUT** |
|---|---|

**NPNRU - ORU BEL AIR GRAND FONT ET ETANG DES MOINES - PARTICIPATION CITOYENNE ET CONCERTATION DANS LE CADRE DU PROJET**

En 2014, les quartiers de Bel-Air à Angoulême et Etang des Moines à La Couronne ont été retenus au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en qualité de quartiers d'intérêt régional. Ces projets ont été définis collégialement et approuvé par l'ANRU lors du comité d'engagement du 8 octobre 2018. Ils seront financés à hauteur de 23 843 155 €, concours financier pour les deux quartiers de Bel Air Grand Font (22 702 649 €) et de l'Étang des Moines (1 140 506 €).

Pour cela, le conseil communautaire approuve lors de cette séance la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Bel Air-Grand Font à Angoulême et l'Etang des Moines à La Couronne cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, liant l'ANRU, l'Etat, la Foncière Logement, la Caisse des Dépôts, l'ANAH, GrandAngoulême, les Villes d'Angoulême et de La Couronne, Logélia Charente, l'OPH de l'Angoumois, Noalis et l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine.

La convention présentera les quartiers de Bel-Air Grand Font et Etang des Moines, les éléments du projet urbain sur chaque quartier, les concours financiers du NPNRU aux opérations programmées figurant à la convention, les modalités d'évolution et de suivi de ladite convention, ainsi que les moyens mis en œuvre en matière de participation citoyenne.

Par ailleurs, conformément à l'article L.103.2 du code de l'urbanisme, les projets de renouvellement urbain font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En ce sens, GrandAngoulême s'est engagé dans une démarche participative diversifiée, co-construite avec les partenaires des ORU déclinée de la manière suivante :

- **L'expérience déjà acquise par les conseils citoyens dans le cadre des projets urbains et les Maisons des projets, lieux ressources :**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a rendu obligatoire la création de conseils citoyens dans les quartiers prioritaires au sein des contrats de ville, ainsi que de nouveaux outils de co-construction avec les habitants dont la maison du projet, installée dans les quartiers politique de la ville (QPV) lors des opérations de renouvellement urbain (NPNRU).

Ainsi, les projets de renouvellement de Bel-Air – Grand Font et de l'Etang des Moines ont été travaillés et partagés, en collaboration avec les conseils citoyens, membres à part entière du comité de pilotage du Contrat de Ville, et invités à ce titre aux comités de pilotage ORU et à leurs réunions préparatoires.

- **Un cadre de référence unique : une Charte de la Relation Citoyenne :**

Définition d'un cadre de référence unique sous la forme d'une Charte de la Relation Citoyenne. Cette charte co-construite collectivement lors d'un séminaire regroupant les partenaires des ORU, les conseils citoyens, les représentants des locataires... précise les grands principes et les engagements de chacun, les bonnes pratiques pour tous les acteurs concernés et la méthodologie de participation selon les différents degrés du spectre de la relation citoyenne : l'information, la consultation, l'argumentation/le débat, l'arbitrage, la co-construction.

Chaque maître d'ouvrage devra s'interroger à chaque étape sur le réflexe participatif et la relation avec le citoyen, comme défini dans la Charte.

- **La « Maison de Projet »**

L'installation d'une Maison du projet au sein de chaque quartier répondra à plusieurs enjeux :

- Informer : Faire connaître le projet,
- Communiquer : Permettre de comprendre et questionner le projet,
- Co-construire : Permettre de participer à son élaboration et sa mise en œuvre,
- Coordonner les différents acteurs autour du projet, articuler les différents temps de participation.

Elles auront toutes deux les fonctions suivantes :

- un espace ressource à disposition des habitants sur l'opération de renouvellement urbain (expositions, écoute, expression/échanges, ateliers avec les habitants, informations, contacts …),
- un lieu de permanences des différents acteurs du projet,
- base logistique de gestion de projet,
- un espace de réunions techniques (COTECH ORU), comité de pilotage, réunions publiques...

Il s'agira de lieu « neutre », d'échanges avec les habitants favorisant la prise de parole, mais également de lieu de mise en réseau de l'ensemble des dispositifs de concertation et d'accompagnement du projet quel que soit le maître d'ouvrage.

- **Informations régulières aux habitants :**

Une « identité projet » commune à toutes les parties prenantes de l'ORU a été construite au travers d'une Charte « Rénovation Urbaine ». Les outils qui seront produits dans ce cadre (charte graphique, logo, dossier de presse, kits de communication…) permettront de déployer un plan de communication et une information régulière auprès des habitants et partenaires sur toute la durée de l'ORU.

Au-delà procédures d'information et de concertation liées à la mise en œuvre des projets d'aménagement qui ont été définis collégialement au sein de la Charte de la relation citoyenne, des points avec l'ensemble de ces partenaires et des relais locaux, des représentants des conseils citoyens, des centre sociaux culturels et sportifs, du comité de quartier, des représentants des locataires et des habitants pourront être définis et se tenir périodiquement afin de maintenir une information régulière sur le déroulé des projets et les phases de participation.

- **Des réunions publiques :**

Des réunions publiques en vue d'informer le grand public sur les avancées du projet urbain seront organisées par quartier dans un souci de proximité, afin de fédérer le maximum d'habitants du quartier à travers un rendez-vous où se retrouvent l'ensemble des acteurs du projet urbain.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 10 décembre 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les modalités et les dispositifs de participation citoyenne mis en œuvre dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain Bel Air Grand Font à Angoulême et Etang des moines à La Couronne,

**D'AUTORISER** le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**
**ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| **Certifié exécutoire :** | |
|---|---|
| **Reçu à la Préfecture de la Charente le :**<br><br>**27 décembre 2019** | **Affiché le :**<br><br>**27 décembre 2019** |

# Et si on se parlait plus souvent ?

# Nous (*)
# nous engageons pour informer et écouter

**les habitants et les usagers**
de Bel Air Grand Font à Angoulême
et de L'étang des Moines à La Couronne
sur l'avenir de vos quartiers.

Avant, pendant et après les travaux de rénovation urbaine

Nous sommes tous convaincus qu'il est nécessaire de se parler régulièrement :

_ pour mieux comprendre ce qu'il se passe,
_ pour écouter tous les points de vue sur ce qu'il va se passer,
_ pour prendre ensemble les bonnes décisions,
_ pour participer à une construction commune
_ pour vivre mieux dans un quartier rénové.

_____

(*) Nous, les signataires de la Charte de la Relation citoyenne : les conseils citoyens, l'Etat, l'agglomération du Grand Angoulême, les villes d'Angoulême et de la Couronne, et les bailleurs sociaux

Pour passer des paroles aux actes,

# nous prenons 6 engagements

## pour faire vivre le dialogue
## entre les habitants,
## les acteurs locaux,
## les associations,
## les techniciens et les élus

durant la rénovation urbaine
de Bel Air Grand Font et de L'étang des Moines

Ces 6 engagements sont issus d'un **travail collaboratif**, mené au premier semestre 2019.
Un séminaire (14 mai 2019) animé par des experts (collectif MeZZanine) a réuni une trentaine de partenaires locaux afin de réfléchir collectivement aux enjeux de la concertation et de co-écrire les axes de la Charte de la relation citoyenne.
Retravaillée puis validée par les 2 Conseils citoyens, les villes d'Angoulême, de la Couronne, l'État et l'agglomération du Grand Angoulême, cette charte est annexée à la convention du Projet urbain signée en 2019

Ainsi, les partenaires de la Charte définissent et mobilisent **un budget dédié** à cette démarche de participation afin de garantir sa mise en œuvre.

Engagement

01

# Un niveau de participation adapté aux opérations de rénovation urbaine

Les maîtres d'ouvrages s'engagent à préciser pour les opérations* programmées, le niveau de participation envisagé.

Il s'agit de positionner le « curseur participatif », au niveau de :

- ▶ L'INFORMATION : mettre au courant les habitants
- ▶ LA CONSULTATION : demander un avis aux habitants
- ▶ LA CONCERTATION : prendre des décisions avec les habitants
- ▶ LA CO-CONSTRUCTION : faire avec les habitants

Chaque opération fait l'objet d'une description claire du processus de participation envisagé par son initiateur (le maître d'ouvrage) selon l'outil proposé par la Charte de la relation citoyenne (Annexe 1).

Cet outil favorise un « **réflexe participatif** » de l'ensemble des acteurs qui sera évalué annuellement (voir engagement N°6 )

**Par « opération » il est entendu tous projets d'aménagement ou d'équipement, et actions liées à ceux-ci (études, missions d'accompagnement sociale…).*

**GRILLE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE** **ANNEXE 1**

**Etapes d'une opération type**

| | |
|---|---|
| **NOM DE L'OPERATION** | |
| **NIVEAU DE PARTICIPATION ENVISAGEE** | la co-construction — Faire avec les habitants<br>la concertation — Prendre des décisions avec les habitants<br>la consultation — Demander un avis aux habitants<br>l' information — Mettre au courant les habitants |
| **PUBLIC CIBLE** | |
| **PARTENAIRES** | |

| ÉCHELLE DE PARTICIPATION | OUTILS | CHOIX / Outil(s) retenu(s) |
|---|---|---|
| Information | Journal, exposition, affiches, maison du projet, réunion publique, diffusion presse, réseaux sociaux…. | |
| Consultation | Enquêtes, questionnaires, débat public… | |
| Concertation | Atelier participatif, balades urbaines / diagnostic en marchant, dénomination…. | |
| Co-construction | Groupes projet, ateliers, charte de la relation citoyenne, formation commune… | |
| **PÉRIODE ENVISAGÉE / CALENDRIER PRÉVISIONNEL** | | |

Engagement

02

# Une Maison des projets pour faciliter le dialogue

Deux maisons des projets sont aménagées :

- une à Bel Air Grand Font
- une à L'étang des moines

Elles constituent la vitrine du projet et le lieu permanent de la concertation et accueillent :

- des permanences (accueil, point information)
- des expositions sur les projets urbains (dates, enjeux, plans …)
- des rencontres publiques d'information et de dialogue sur tel ou tel sujet
- des ateliers de travail avec des publics et des thématiques spécifiques : jeunes, femmes, personnes âgées, etc.
- des temps de travail entre professionnels
- des animations spécifiques en lien avec le projet urbain et la vie du quartier

Dans un souci de proximité et d'accessibilité, ces maisons sont ouvertes à des horaires, rendant possible leur fréquentation au plus large public.

Un dispositif mobile commun aux deux projets pourra être envisagé afin de déplacer « l'information » sur les lieux de vie des habitants.

Engagement

03

# Des supports pour communiquer sur les projets urbains

Des supports sont créés pour améliorer le partage d'informations sur la mise en œuvre du projet urbain, notamment :

- Un journal
- Des réunions publiques
- Des affiches…

« Simples, efficaces et accessibles », ces outils de communication s'adressent au plus grand nombre. Une attention est portée aux mots utilisés, aux formats utilisés, aux traductions (si besoin), pour favoriser la compréhension des messages délivrés. La qualité de ces supports est particulièrement soignée, pour les rendre attirants et agréables à découvrir.

## Le journal du projet urbain

Rédigé avec la participation du conseil citoyen et d'habitants volontaires
Ce journal publié au moins une fois par an, avec une mise en forme percutante, qui doit également :

- répondre aux questions que se posent les habitants, et en devancer certaines,
- maintenir une information sur le projet urbain autant dans ses temps forts (travaux) que dans ses temps faibles (études),
- savoir expliquer les conditions d'utilisation de l'argent public et le fonctionnement d'une collectivité,
- contenir le moins de texte possible, et le plus de schéma, de photos et d'images,
- être bref, un 4 pages grand format.

Ce journal est distribué dans les boites aux lettres des 2 quartiers. Il fait également l'objet d'actions complémentaires qui favorisent sa diffusion et son actualisation :

- Un temps de lancement pour la sortie des numéros (en lien avec la programmation locale : marché, fête de quartier, etc.),
- un relais sur les réseaux sociaux existants des partenaires du projet.

## Une réunion publique

Une réunion publique annuelle à renouveler si besoin pour informer le grand public des avancées du projet urbain. Une journée par quartier dans un souci de proximité.
Ce temps fort a pour objet de fédérer le maximum d'habitants du quartier à travers un rendez-vous annuel, où se retrouvent l'ensemble des acteurs du projet urbain. Il s'adapte aux « us et coutumes » du quartier et au vocabulaire des habitants. Il est mené en compagnie d'acteurs locaux, sous le sens de la convivialité et de l'accueil.

La réunion publique est aussi l'occasion d'impliquer « en marchant » de nouveaux habitants dans la communauté du projet urbain, pour actualiser la participation citoyenne. Elle permet également de présenter au moins une fois par an les nouveaux acteurs impliqués sur le projet, pour mieux l'incarner (personnes-ressources, entreprises en amont des chantiers…).

Selon les besoins des projets d'autres temps publics dédiés seront organisés.

Engagement

04

# Une formation commune **pour** les professionnels et les habitants

Chaque année, une formation commune est proposée aux habitants et aux professionnels pour approfondir ensemble un sujet.

Il peut s'agir de :

- Visites sur site (pour aller découvrir ce qui se passe ailleurs)
- Journée de travail animée par un expert (pour approfondir une proposition)
- Soirée conférence autour d'un invité extérieur (pour éclairer un questionnement)

Ces moments de formation participent au développement d'une culture commune entre les techniciens et les habitants. A la formalisation d'un point de vue partagé sur un sujet en croisant le regard des personnes qui vivent au quotidien dans le quartier et l'expertise technique des professionnels.

Ces formations ne porteront pas sur « des sujets techniques complexes » mais sur des thèmes qui questionnent le quartier comme la mise en place de jardins collectifs, le relogement, l'aménagement d'espaces pour des rencontres …

Elles visent autant à faire monter en compétence(s) les habitants qu'à « déformer » la culture administrative de la gestion de projet.

Engagement

05

# Un budget alloué chaque année aux actions et dispositifs de mise en œuvre de cette Charte

Lors de l'évaluation annuelle ou en amont la première année, pour le budget prévisionnel, les partenaires du projet urbain feront le point :
- sur les engagements financiers et humains consacrés aux actions de concertation et de communication dans l'année écoulée
- sur le budget prévisionnel sur l'année à venir

Engagement

06

# Une évaluation des engagements pris

Au sein des instances existantes (ORU / Contrat de Ville?), un temps d'évaluation aura lieu une fois par an en réunissant des représentants de chacun des signataires, du conseil citoyen.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport public sur :

- la façon dont la concertation s'est déroulée au cours de l'année passée,
- les marges de progrès identifiées,
- Les objectifs à atteindre pour l'année à venir,
- L'exécution du budget  et des moyens humains consacrés aux actions de concertation et de communication de l'année écoulée,
- L'élaboration du budget prévisionnel de l'année à venir.

**ANNEXE 2**

# MEMO

**21 étapes du Projet de renouvellement urbain**
**Frise élaborée par les acteurs locaux lors du séminaire de co-élaboration de la Charte (mai 2019)**

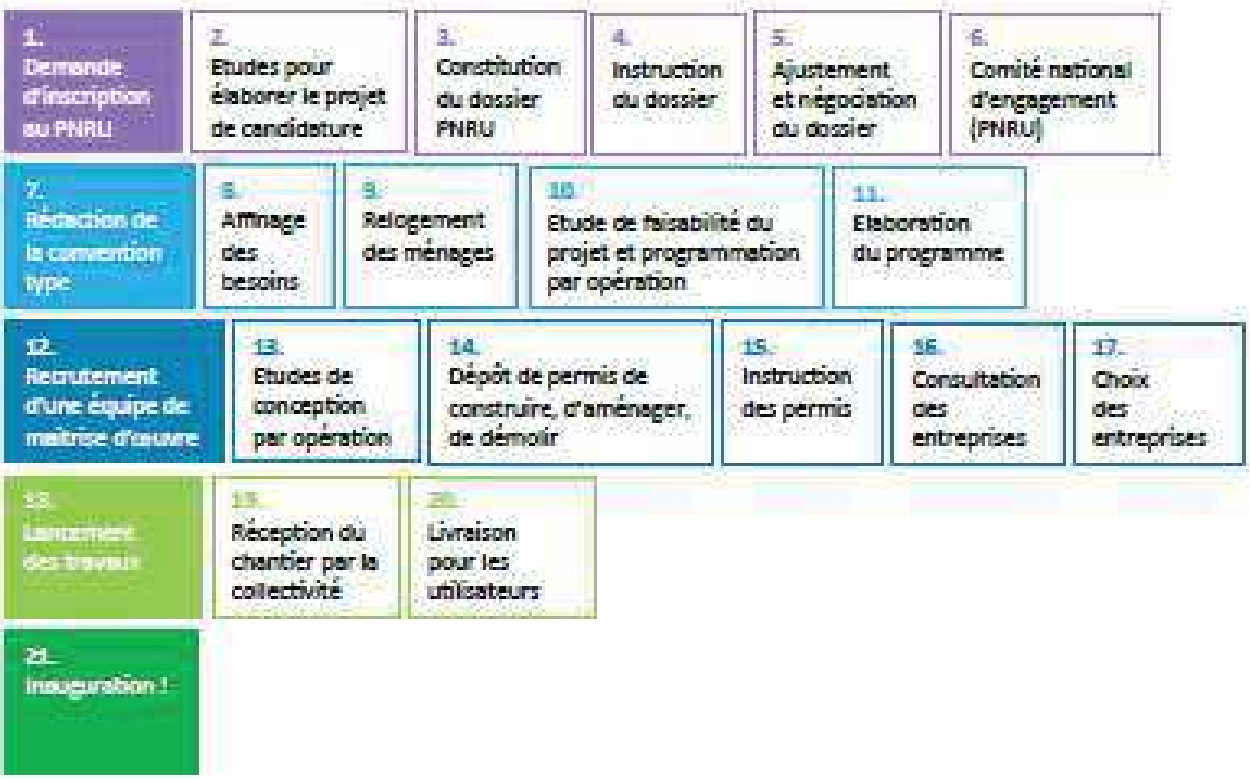

## Lexique des opérations de renouvellement urbain (ORU)

**ANRU :** L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine a été créée en 2003 afin de soutenir, notamment financièrement, les collectivités dans la transformation en profondeur des quartiers prioritaires.

**NPNRU :** le Nouveau programme national de renouvellement urbain (2014-2024) permet de poursuivre l'accompagnement des collectivités par l'ANRU et les autres partenaires financiers avec des objectifs entre autres de mixité, diversification de l'habitat et des activités, désenclavement des quartiers…

**PRIR :** Projet de renouvellement urbain d'intérêt régional. Il fait l'objet d'une convention pluriannuelle qui définit le contenu du projet en termes d'opérations et son financement. Cette convention est signée par l'ANRU, le porteur de projet (Grand Angoulême), les maîtres d'ouvrage (communes, bailleurs sociaux, autres opérateurs) et les autres partenaires financiers.

**Porteur de projet :** dans le cadre du NPNRU, ce sont les intercommunalités, donc pour le PRIR Bel Air Grand Font et Etang des Moines, il s'agit du Grand Angoulême. Il est le garant du portage politique et stratégique du projet et en assure la coordination en lien avec tous les maîtres d'ouvrage.

**Maître d'ouvrage :** définit les objectifs, le calendrier et le budget alloué à chaque projet, conduit des études et des travaux pour ses opérations (par exemple les équipements pour la Ville, les logements pour les bailleurs, etc.).

**Maître d'œuvre :** réalise le projet, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par le maître d'ouvrage conformément à un contrat et un programme pré-définis.

**Etudes de programmation et de faisabilité** : l'étude de programmation consiste à déterminer les besoins du projet/de l'opération, en vue de la rédaction d'un programme détaillé qui guidera le maître d'œuvre dans la réalisation (pour la construction d'un équipement ou l'aménagement d'un espace public, par exemple). Elle comprend généralement une étude de faisabilité, qui s'attache à vérifier que le projet soit techniquement faisable et économiquement viable.

**Etudes de conception :** elles viennent en aval de la mise au point du programme (pour une construction neuve par exemple) et visent à mettre en forme ce programme. Réalisées par le maître d'œuvre, elles consistent à concevoir le projet architectural, à travers les études d'esquisse (ESQ), les avant-projets (APS / APD) et l'élaboration du permis de construire (PC / DP).